

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 décembre 2018

---

**MESURES D'URGENCE ÉCONOMIQUES ET SOCIALES - (N° 1547)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 159

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 4**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Il évalue également l'impact sur le revenu des bénéficiaires de la prime d'activité de la non prise en compte des pensions alimentaires dans le calcul de leurs droits. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous souhaitons interpeller le gouvernement sur la nécessité d'exclure les pensions alimentaires dans le calcul de la prime d'activité. En effet, dans une logique de « sauvetage » de cette mesure, nous souhaitons que l'argent versé soit le plus en rapport possible avec le travail - cela ne remplacera pas une hausse du SMIC, mais ça rapprochera déjà les deux logiques. Les pensions alimentaires perçues en cas de séparation ne doivent pas faire perdre du revenus à celles - car il s'agit majoritairement des femmes - qui ont la garde des enfants.